

En décembre 2022, vous aurez la possibilité de vous exprimer. Soutenez massivement la CGT afin qu'elle puisse faire entendre nos voix.

Nos luttes doivent se poursuivre car les atteintes à nos valeurs sont quotidiennes. VOTRE VOIX EST prépondérante pour changer les choses !



www.sante.cgt.fr

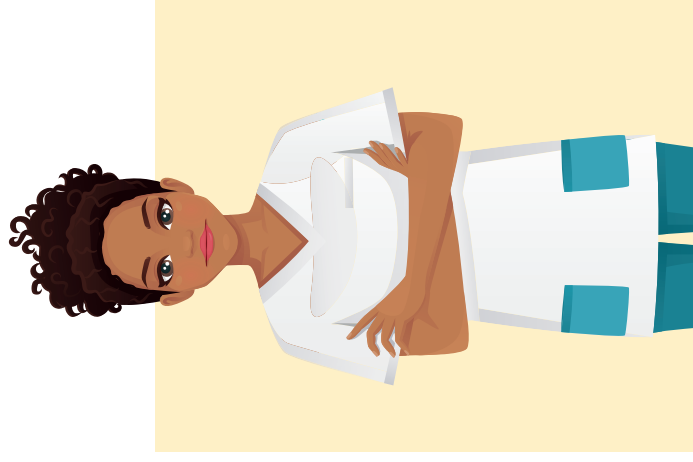
f Facebook :
CGT - Santé Action Sociale

Adhérer à la CGT,
flashez le QR code



Coordonnées du syndicat :

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263, rue de Paris - Case 538 - 93515
Montreuil CEDEX - orga@sante.cgt.fr



**Elections
professionnelles
dans la fonction
publique
hospitalière**

**Agent-e
de Service
Hospitalier
Qualifié-e
(ASHO)**

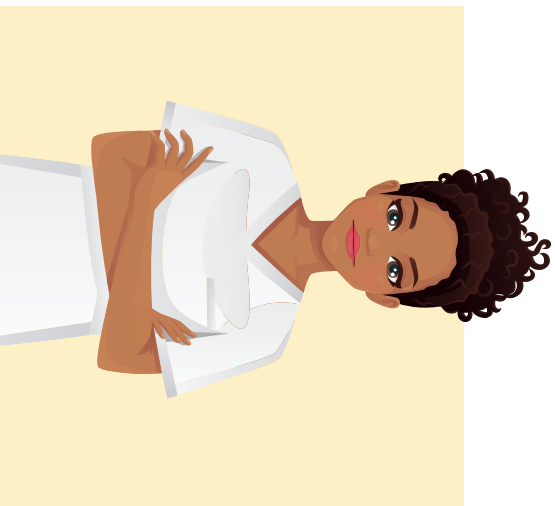
Décembre 2022, je vote CGT !

Les politiques hospitalières, nos directions d'établissements tendent à nier l'importance du rôle et de la place des Agents de Service Hospitalier dans les équipes soignantes. Pourtant, notre utilité dans les services de soins est indiscutable pour l'hygiène et l'entretien des locaux.



Décembre 2022

SALAIRES : Le gel de la valeur du point d'indice* a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de 11 % depuis 2010 (20 % depuis les années 2000). La CGT revendique une AUGMENTATION IMMEDIATE de 300 € pour route-s.
*Qui sert à calculer les salaires (votre indice multiplié par la valeur du point).



Nous, ASHQ, contribuons efficacement à la sécurité et au bien-être de l'ensemble du personnel, des patients et des usagers.

À des fins de fausses économies, les postes d'ASHQ ne sont plus remplacés. Les hôpitaux et les EHPAD préfèrent « externaliser » le secteur de l'entretien vers des entreprises du privé.

C'est grave, car cela remet en cause le respect des procédures d'hygiène (protocoles, connaissance des produits, traçabilité...) et la sécurité des patient-e-s. Dans les établissements, quand les ASH ne sont pas intégrés-e-s dans les équipes, cela aboutit à une désorganisation de la continuité des soins, à une accentuation de la mobilité des agents et à des plannings qui peuvent changer d'un jour sur l'autre.

Partout, les restrictions budgétaires précarisent l'emploi et marginalisent les mises en stage et les titularisations pour laisser place à des emplois précaires (CDD). À terme, cette politique favorise la non-reconnaissance de notre profession et par conséquent le manque de personnel qualifié.

NOUS, ASHQ, AVONS TOUTE NOTRE PLACE AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE SOINS ! Nous devons la garder et assister aux transmissions, au même titre que le reste de l'équipe, alors que nous sommes toutes et tous le maillon d'une même chaîne, sans que rien ne serait possible.

EMPLOI : La CGT revendique la création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital, 200 000 dans les Ehpad.

RETRAITE : La CGT revendique la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour celles et ceux ayant exercé un métier pénible, insalubre ou à risques.

Dans la Fonction Publique Hospitalière, nous sommes considérés sans diplôme et donc recrutés en échelle C1 pour y rester toute notre carrière, voire atteindre péniblement l'échelle C2, sauf si nous pouvons avoir accès à une formation qualifiante.

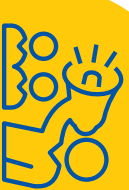
Le résultat de cette situation : c'est moins de 150 € net d'évolution de notre salaire en fin de carrière si nous restons en Classe Normale. Si nous avons « la chance » de passer en classe supérieure, l'évolution début/fin de carrière sera de moins de 300 € !

Hormis le Complément de Traitement Indiciaire (183 €), notre catégorie professionnelle fait partie des grandes oubliées du « Ségur de la Santé ».

Pendant longtemps, il a été facile d'accéder à une qualification « diplômante » dans la Fonction publique hospitalière. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas, les budgets consacrés à la promotion professionnelle sont en nette diminution.

ASHQ (Agent-e de Service Hospitalier Qualifié-e)

LA CGT REVENDIQUE



- Une revalorisation salariale portant le SMIC à 2 000 euros nets pour les personnes sans qualification
- Une véritable reconnaissance des qualifications : niveau brevet des collèges/CAP 1, 2 fois le SMIC
- Un accès facilité aux formations qualifiantes avec possibilité de remise à niveau préalable si besoin avec une prise en charge financière assurée et le versement intégral du salaire (primes comprises)
- Un retour immédiat de l'âge légal de départ à la retraite dès 55 ans
- Le passage automatique en classe supérieure (suppression des quotas) et un doublement du salaire sur une carrière
- UN RÔLE reconnu DANS L'ÉQUIPE DE SOINS notamment par la participation aux temps de transmissions qui doivent être rétablis partout pour améliorer la qualité des prises en charge

**Décembre 2022,
VOTEZ POUR DES CANDIDAT-E-S CGT !**